

Épreuves orales de CHINOIS, Filières MP et PC

Rapport de M. Fabrice DULERY, examinateur.

I. Épreuve obligatoire

Chinois langue obligatoire : 12 candidats étrangers (12 inscrits). Les notes vont de 11 à 18 pour l'épreuve de commentaire de texte, de 15 à 19 pour le test de compréhension auditive.

L'épreuve comprenait cette année encore deux parties :

- commentaire d'un document écrit (30 minutes de préparation, 15 minutes d'exposé).
- compréhension orale à partir d'un enregistrement (15 minutes de préparation, 15 mn d'exposé). Les candidats avaient toute latitude pour réécouter l'enregistrement (durée entre deux et trois minutes) à leur convenance tout en prenant des notes.

1. *Sous-épreuve de commentaire de texte*

Les supports proposés étaient des articles de presse récents **non didactisés** (qui n'ont subi aucune transformation en vue de faciliter la compréhension, il s'agit donc de documents authentiques) ou des extraits d'œuvres en prose (*sanwen*) mettant en lumière les grands enjeux de la société chinoise contemporaine. La longueur de ces documents était équivalente à une page environ. Les articles étaient majoritairement tirés de la presse écrite de la RPC ou de journaux étrangers en langue chinoise.

Le contenu des articles permettait aux candidats de mettre en valeur leurs connaissances sur les grandes questions d'actualité ou de société du monde chinois : politique démographique, inégalités sociales entre urbains et ruraux, transformations dans le domaine de l'éducation, de la famille, nouveaux moyens de communication, actualité politique et géopolitique récente etc... Conformément aux normes de l'épreuve, l'exposé est suivi d'un échange avec l'examinateur.

Cette année encore, la totalité des candidats ayant choisi le chinois comme épreuve de langue obligatoire étaient de langue maternelle et/ou de nationalité chinoise. Le niveau de compréhension et d'expression était donc dans l'ensemble excellent.

Plusieurs candidats se sont distingués par leur capacité à mettre en valeur leurs connaissances et leur réflexion en proposant un exposé personnel, structuré et raisonné.

Toutefois, d'autres candidats se sont trop souvent limités à une paraphrase du texte proposé et n'ont pas fourni les efforts de construction et de développement requis pour

un concours de ce niveau. Les notes obtenues ne sont donc pas à la hauteur du niveau linguistique de ces candidats. Des lacunes culturelles (un candidat fait par exemple débiter la mise en œuvre de la politique de l'enfant unique dans les années 50, un autre est incapable de citer les hauts lieux touristiques de Shanghai) sont également à déplorer.

Il convient de rappeler qu'il ne suffit pas de s'exprimer dans une langue fluide pour espérer obtenir d'excellents résultats. Les futurs candidats doivent donc s'attendre à être évalués (et classés) en fonction des critères suivants :

- A partir du texte proposé, construction d'un exposé clair et structuré, conduit avec conviction.
- Identification et explication des enjeux du texte.
- Explication des aspects implicites et allusifs du texte.

Même si l'épreuve requiert un niveau de lecture élevé, l'épreuve de langue obligatoire est ouverte à tous et s'adresse en principe à un public d'étudiants ayant débuté l'apprentissage du chinois en lv1, puis ayant perfectionné leur apprentissage en vue de la préparation du concours. En d'autres termes, les candidats qui ne seraient pas de nationalité ou de langue maternelle chinoise peuvent prétendre participer à cette épreuve **de langue étrangère** qui a pour finalité de sanctionner un niveau essentiellement acquis dans un cadre scolaire et universitaire.

Un phénomène d'autocensure particulièrement frappant a pu être observé au cours de cette session : plusieurs excellents candidats ont choisi de passer le chinois en épreuve facultative de peur de ne pas soutenir la comparaison avec des candidats de nationalité chinoise. **La qualité de leurs exposés montre qu'ils auraient pu obtenir d'excellents résultats s'ils avaient choisi le chinois comme langue obligatoire.**

2. Sous-épreuve de compréhension orale à partir d'un enregistrement

Le niveau était globalement excellent. Toutefois, certains candidats se sont contentés de restituer phrase par phrase le contenu de l'enregistrement alors qu'il leur était par ailleurs demandé de dégager les lignes de force du support et de bâtir un exposé à partir de ce qu'ils avaient entendu. Les enregistrements proposés étaient en lien avec des faits de société et pouvaient parfaitement se prêter à ce type d'exercice.

II. Épreuve facultative

Chinois langue facultative : 12 candidats inscrits, 8 candidats (6 français + 2 étrangers) se sont présentés à l'examen. Les notes vont de 14 à 19.

Les notes des candidats français se répartissent selon le tableau suivant :

Langue facultative MP-PC

$0 \leq N < 4$	0	0,0 %
$4 \leq N < 8$	0	0,0 %
$8 \leq N < 12$	0	0,0 %
$12 \leq N < 16$	2	33,0 %
$16 \leq N \leq 20$	4	67,0 %
Nombre de candidats : 6		
Note moyenne : 16,17		
Ecart-type : 1,72		

En langue facultative, les candidats devaient préparer un commentaire de texte à partir de supports didactisés (30 minutes de préparation, 15 minutes d'exposé). Sans qu'il n'y ait aucune obligation en la matière, l'examineur a veillé à ce que l'essentiel du lexique (mais non obligatoirement sa totalité) soit compris dans le seuil de caractères équivalent à la lv1 de fin de lycée (les 805 caractères qu'un élève de lv1 doit connaître à l'issue du cycle secondaire terminal). Les textes proposés permettaient d'explorer des thèmes de société tels que la politique démographique, l'écart des niveaux de revenus, les inégalités entre les sexes.

Le niveau d'ensemble était cette année très satisfaisant. Certains candidats ont compensé leurs lacunes lexicales en élaborant des stratégies payantes : périphrases ou formulation de phrases courtes. **Plusieurs candidats auraient fait également bonne figure s'ils avaient présenté le chinois comme langue obligatoire.**

Cette année encore, on déplore le fait que certains candidats inscrits ne se soient pas présentés à l'épreuve facultative alors que seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés. Sachant que les candidats au concours peuvent être départagés par de très faibles écarts, nous invitons pour les sessions futures tous les inscrits à se présenter à l'oral de langue facultative afin de défendre leurs chances et de valoriser leurs acquis.